RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****

Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE

Canton de MODANE

Commune de FOURNEAUX

Nombre de Conseillers

En exercice :

Présents : Votants :

Quorum:

atteint

15

13

14

Date de la convocation :27/03/2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **quatre avril**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT.

<u>Procurations</u>: Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Pierre SIRE.

Avant d'entamer la séance, Monsieur le Maire rappelle le décès de Monsieur Claude VALLET, ancien Maire de Modane de 1995 à 2008, 1er président du syndicat du Pays de Maurienne. Il rappelle les bonnes relations établies entre les deux équipes municipales à partir de 2001 et le travail accompli pour le plus grand bénéfice de l'agglomération. Il demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

• <u>Refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe de l'eau</u>

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, le Conseil Municipal décide de facturer au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal pour un montant de 11 800€.

Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'eau pour 2023, élaboré sur la base prévisionnelle d'une vente d'eau de 24 000m³ se résumant ainsi :

- Recettes et dépenses d'exploitation :

99.016,31€

- Recettes et dépenses d'investissement :

126.416,84€

II - BUDGET COMMUNAL

Subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions annuelles aux associations, sociétés et organismes divers pour les montants suivants :

- C.C.A.S. de FOURNEAUX
 - Subventions annuelles aux associations
 - Subventions exceptionnelles aux associations
 1 148.00 €

- En réserve : 3 392.00 €

• - En attente : 350.00 €

• Taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2023 ayant augmentées la commission des finances du 27 mars 2023 a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 afin de ne pas pénaliser doublement les contribuables.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2023 comme suit.

- taxe d'habitation : 10,84 %

taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,28 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,00 %
cotisation foncière des entreprises : 13,50 %

• Présentation des indemnités 2023 des élus (à titre d'information)

Budget primitif 2023

Après avoir examiné, chapitre par chapitre la section de fonctionnement et opération par opération la section d'investissement, le projet présenté par le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2023 qui se résume ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement

1 149 125.84€

- Recettes et dépenses d'investissement

1 019 400.00€

III – PERSONNEL COMMUNAL

Convention de mise à disposition d'un agent communal à la CCHMV

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la mise à disposition à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, à compter du 1er avril 2023, d'un adjoint technique principal 2ème classe, pour une durée d'un an renouvelable, afin d'exercer les fonctions d'Agent d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

<u>IV – AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL</u>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant prolongeant la convention conclue le 29 septembre 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

V – DEMANDE DE DÉROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la SAVOIE (DDETSPP 73) a été saisie d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société NEXTROAD ENGINEERING sur le chantier du viaduc du Charmaix pour la réalisation des chaussées sur les zones de raccordement entre le tablier et l'A43 existant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical de la société NEXTROAD ENGINEERING pour les dimanches 16 et 23 avril 2023.

VI - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Maryvonne interroge Monsieur le Maire sur les chiffres du recensement qui a été réalisé du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Le Maire lui répond que dans l'attente des chiffres consolidés il semble que la population ait augmenté.

Animations

Dimanche 28 mai 2023 : Fête d'ici et d'ailleurs à partir de 11h jusqu'à minuit environ place de l'Europe devant la salle des fêtes « Fabrice Melquiot ». Les services techniques seront sollicités pour aider à la mise en place durant la semaine qui précède.

Le Maire indique qu'il a récemment participé avec Patou ROBIN a une visioconférence avec ICF propriétaire du bâtiment "La Mandrille" au sujet de l'avenir de cet immeuble. Il en ressort que la société propriétaire souhaite vendre le bâtiment au plus vite et dans son ensemble. Le Maire fait part des difficultés à trouver un repreneur capable d'assumer cette batisse de 20 appartements en une fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 Fait à FOURNEAUX, le 4 avril 2023

Le secrétaire de séance, Pierre SIRE Le Maire, François CHEMIN